

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2555

19 septembre 2015

### SOMMAIRE

Bavarian Sky S.A. ....	122600	Guardian Poland Investments S.à r.l. ....	122602
Butzemillen S.à r.l. ....	122600	Hyzop Sàrl ....	122640
Carmel Capital VIII S.à r.l. ....	122600	LSI - Luxembourg Sàrl ....	122617
CQS Finance S.A. ....	122599	Marco Invest S.A. ....	122604
Dranber Assur S.A. ....	122600	MP Kings Retail S.à r.l. ....	122604
Eco Shine Cleaning S.à r.l. ....	122599	Musha S.A. ....	122594
Edison Debtco S.à r.l. ....	122597	Mylanguage S.à r.l. ....	122594
Elefant S.A. ....	122599	Nacarat Design & Créations ....	122594
European Transport Holding S.à r.l. ....	122598	National General Lux Re I ....	122595
Farfadet S.à r.l. ....	122606	Nebraska S.A. ....	122594
Farfadet SA SPF ....	122606	New Friends S.A. ....	122595
Ferro Holding S.A. ....	122597	Nextgear Invest S.à r.l. ....	122595
Fiducial Expertise S.A. ....	122599	Occidental Royal Holding ....	122617
Financière Home Invest S.A. ....	122598	OCSiAI S.A. ....	122595
Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A. .....	122597	Ontex II-A S.à r.l. ....	122594
Fineur International S.A. ....	122596	Palenque Finances S.A. ....	122616
Fineur International S.A. ....	122596	Park Street S.à r.l. ....	122596
Flagssen Invest S.A. ....	122598	Patron Capital Schweiz S.à r.l. ....	122640
FMN Investments & Sales S.A. ....	122598	Patron Elke S.à r.l. ....	122596
FoamCo 4 ....	122597	Patton S.à r.l. ....	122596
Fondation Maison de la Porte Ouverte ....	122637	Restaulux S.à r.l. ....	122640
Foothill Financing S.à r.l. ....	122601	Scarpia S.A. ....	122595
Fyno Invest S.à r.l. ....	122614	Summers Holding S.à r.l. ....	122617
		SVB Finance S.A. ....	122597

**Mylanguage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2713 Luxembourg, 12, rue René Weimerskirch.  
R.C.S. Luxembourg B 146.971.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132104/9.

(150141753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Musha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 147.113.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132103/10.

(150143177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Nacarat Design & Créations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 137.363.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015132105/10.

(150143071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Nebraska S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 112.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015132110/11.

(150142400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Ontex II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 282.226.208,67.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 153.882.

Constituée par devant Me Carl Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2010, acte publié au Mémorial C no 1592

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ontex II-A S.à r.l.

Marielle Stijger

*Gérant A*

Référence de publication: 2015132138/14.

(150141808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Nextgear Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: SEK 1.264.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 174.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015132115/9.  
(150142816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**National General Lux Re I, Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 24.867.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société National General Lux Re I*

Référence de publication: 2015132109/10.  
(150141671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**New Friends S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 180.895.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132113/10.  
(150142924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**OCSiAI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 167.533.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2015.

OCSiAI S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015132155/12.  
(150142221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Scarpia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 167.593.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Scarpia S.A.*

Société anonyme

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015132297/13.  
(150142452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Patron Elke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 115.590.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079790/10.

(150090669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Patton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 105.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patton S. à r.l.

Référence de publication: 2015079791/10.

(150091648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Park Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 142.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079802/10.

(150091460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Fineur International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 31.267.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINEUR INTERNATIONAL S.A.*

Référence de publication: 2015126206/11.

(150137677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

**Fineur International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 31.267.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale tenue au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen du 24 juillet 2015*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Romain Thillens de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

FINEUR INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015126207/12.

(150137678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

**FoamCo 4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 121.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126180/9.

(150138231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

**Edison Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 207.825,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 150.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126121/10.

(150138221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

**Ferro Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 149.482.

*Extrait de la décision de l'actionnaire unique du 02 juin 2015*

L'actionnaire unique renommé Mr Patrick De Vela, né à Kobenhavn, Danemark le 31 July 1963, avec adresse personnelle à Urb. Reserva Del Higueron, Calle Aliso 9, 29639 Benalmadena Pueblo (Malaga), Espagne, en qualité d'administrateur de la Société et la société Luxembourg International Consulting (Interconsult S.A.) en qualité de commissaire aux comptes de la société. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

La nouvelle adresse du commissaire aux comptes, Luxembourg International Consulting (Interconsult S.A.) est au 11, avenue de la Porte Neuve L - 2227 Luxembourg.

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015126192/17.

(150138155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

**Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. SVB Finance S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 156.777.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg,  
le 3 juillet 2015*

Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social à 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg est nommé Réviseur externe pour l'année 2015 allant du 31 décembre 2014.

Monsieur Angelo De Bernardi, Monsieur Louis Vegas-Pieroni et Monsieur Paolo Perin sont renommés administrateurs pour un nouveau période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2016.

Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.

Paolo Perin

Référence de publication: 2015126202/18.

(150138756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

**FMN Investments & Sales S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 161.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126212/9.

(150138111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

**European Transport Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European Transport Holding S.à r.l.*

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015126135/11.

(150138307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

**Flagssen Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.594.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Flagssen Invest S.A.*

Société Anonyme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015126211/14.

(150137773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

**Financière Home Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.329.

*Extrait des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 28 juillet 2015*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

D'accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER de ses fonctions d'administrateur de la Société.

De nommer aux fonctions d'administrateur de la Société, Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2020.

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42 166, informe que son adresse a été transférée au 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg en date du 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015126197/20.

(150137426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

**Eco Shine Cleaning S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.344.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126141/10.

(150138235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

**Elefant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126146/10.

(150137441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

**CQS Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 juin 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2015127223/13.

(150137975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

**Fiducial Expertise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 47.269.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 02 mars 2015*

En date du 02 mars 2015, l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société a pris les résolutions de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce, pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2015:

- Monsieur Christian LATOUCHE, Administrateur et Président,
- Monsieur Luc PARENTY, Administrateur et Administrateur-Délégué,
- Madame Nathalie JARJAILLE, Administrateur,
- Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, Administrateur,
- La société Administration Technique et Travaux Comptables S.A. - ATTC S.A., Commissaire aux comptes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2015.

*Pour la société**Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2015126194/21.

(150138137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

**Bavarian Sky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 127.982.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015127074/10.

(150137024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

**Carmel Capital VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 2.000.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 169.236.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015130369/12.

(150141544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

**Butzemillen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.  
R.C.S. Luxembourg B 175.689.

En date du 14/07/2015.

KS-MANAGEMENT S.A. constituée le 28 décembre 2010, immatriculée au registre de commerce et société de Luxembourg sous le numéro BB158135 et établi à L-9184 SCHRONDWEILER, 2 Klengbuerghaff  
a cédé à

Monsieur David HUTH, né le 12 août 1984 à Ettelbruck demeurant à L-7540 ROLLINGEN. 34 rue de Luxembourg cent cinquante (150) parts sociales.

*Pour l'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2015127121/15.

(150136583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

**Dranber Assur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8826 Perlé, 38, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 162.551.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015 de la société DRANBER ASSUR S.A. ressort ce qui suit:*

L'assemblée générale prend acte du fait que le siège social du commissaire aux comptes (Fiduciaire Eisleck S.à r.l.) a changé. La nouvelle adresse est:

L-9991 Weiswampach, 33, Gruuss-Strooss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Diekirch, le 4 juin 2015.

Signature

*Un mandataire de la société*

Référence de publication: 2015130461/17.

(150141031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.



**Foothill Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.841.

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NBK Capital Mezzanine Fund I, L.P., a limited partnership governed by the law of Cayman Islands, acting through its general partner NBK Capital Mezzanine General Partner Limited, having its registered office at M&C Corporate Services Ltd., Po Box 309 GT, Ugland House, George Town, Cayman Islands,

duly represented by Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed “ne varietur” by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of Foothill Financing S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 145841, incorporated on 16 April 2009 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 949 of 6 May 2009.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

*Sole resolution*

The sole members resolves to amend the third paragraph of article 12 of the by-laws which will henceforth read as follows:

“ **Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company (third paragraph).** However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of two Class A Managers and one Class B Manager.”

*Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NBK Capital Mezzanine Fund I, L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, agissant par l'intermédiaire de son general partner NBK Capital Mezzanine General Partner Limited, ayant son siège social à M&C Corporate Services Ltd., Po Box 309 GT, Ugland House, George Town, Iles Caïmans,

ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par une procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associé unique de Foothill Financing S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 145841, constituée en date du 16 avril 2009 suivant un acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 949 du 6 mai 2009.

L'associé unique, représenté comme dit ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Résolution unique*

L'associé décide de modifier le troisième alinéa de l'article 12 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société (troisième alinéa).** Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par les signatures conjointes de deux Gérants de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16475. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015126185/69.

(150138425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

#### **Guardian Poland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 85.757.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth of July,  
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held

An extraordinary general meeting of the shareholders of "GUARDIAN POLAND INVESTMENTS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 85.757, incorporated pursuant to a notarial deed on 28<sup>th</sup> January 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15<sup>th</sup> May 2002, number 737 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 18<sup>th</sup> September 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2465 of 10<sup>th</sup> October 2008.

The meeting was opened at 3.30 p.m. with Ms Cheryl GESCHWIND, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Flora GIBERT, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Ana MARTINEZ DE LECEA NOAIN, private employee, residing professionally in Dudelange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the present meeting has the following:

#### *Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company to L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, with effect as from 29<sup>th</sup> June 2015;

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;

3. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, with effect as from 29<sup>th</sup> June 2015.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall be read as follows:

“The Company's registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the board of the meeting signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le huit juillet,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «GUARDIAN POLAND INVESTMENTS S.à r.l.», ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.757, constituée suivant acte notarié en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 mai 2002, numéro 737 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 18 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2465 du 9 octobre 2008.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Mme Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Flora GIBERT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Ana MARTINEZ DE LECEA NOAIN, employée privée, résidant professionnellement à Dudelange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la Société vers L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, avec effet au 29 juin 2015.

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3.- Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, avec effet au 29 juin 2015.

*Deuxième résolution*

Par conséquent de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, F. GIBERT, A. MARTINEZ DE LECEA NOAIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.I, le 13 juillet 2015. 1LAC/2015/21828. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129356/109.

(150140256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

---

**Marco Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 193.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015012871/11.

(150015044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

---

**MP Kings Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.501,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.704.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July,

before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, a company having its registered office at 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR and registered with at Companies House in England & Wales under number 00220905; and W.G.T.C. NOMINEES LIMITED, a company having its registered office at 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR and registered at Companies House in England & Wales under number 01255218 in their capacity as nominees for and on behalf of National Westminster Bank Plc as depositary and not otherwise of the Schroder UK Real Estate Fund (the Sole Shareholder),

represented by Peggy Simon, employee, having her professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

being the sole shareholder of MP Kings Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.704 (the Company).

The Company was incorporated on 15 March 2011 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1400 of 28 June 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 30 December 2011 since its incorporation pursuant to a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 673 of 14 March 2012.

After signature “ne varietur” by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves as follows:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

**Art. 11. General Powers of the Managers.**

11.1. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

11.2. By exception to article 11.1, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall obtain the consent of the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders of the Company, prior to the Company carrying out (or agreeing to carry out) any of the following matters (collectively, the Reserved Matters) being the entering into any sale agreement relating to the land and buildings registered at the Land Registry under registered title number NGL288574 (the Property).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour de juillet,

Par-devant Me Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, une société ayant son siège social au 135 Bishopsgate, Londres EC2M 3UR et enregistrée auprès du “Companies House in England & Wales” sous le numéro 00220905; et W.G.T.C. NOMINEES LIMITED, une société ayant son siège social au 135 Bishopsgate, Londres EC2M 3UR et enregistrée auprès du “Companies House in England & Wales” sous le numéro 01255218 en leur capacité de nommées au nom et pour le compte de National Westminster Bank Plc en tant que dépositaire et non autre chose du Schroder UK Real Estate Fund (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg par une procuration donnée sous seing privée,

étant l'associé unique de MP Kings Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.704 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte du notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 March 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1400 du 28 juin 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois depuis la constitution de la société le 30 décembre 2011 par un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 673 du 14 mars 2012.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

**Art. 11. General Powers of the Managers.**

11.1. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

11.2. Par exception à l'article 11.1, le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, devra obtenir le consentement de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés de la Société, avant que la société n'entreprenne (ou décide d'entreprendre) n'importe laquelle des actions suivantes (ensemble, les Actions Réservées) étant l'entrée dans tout contrat de cession en relation avec les terrains et les immeubles enregistrés au «Land Registry» (cadastre) sous le numéro NGL288574 (la Propriété).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est libellé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

EN FOI DE QUOI le présent acte est passé à Echternach, à la date d'en qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire agissant au nom de la partie comparante, le mandataire a signé avec nous le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127603/99.

(150137185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**Farfadet S.à r.l., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Farfadet SA SPF).**

Siège social: L-7308 Heisdorf, 5, rue Jean Beck.

R.C.S. Luxembourg B 190.984.

L'an deux mil quinze, le huit juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial FARFADET S.A. (ci-après la «Société»), existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 291 Route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190984, constituée selon acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3377 en date du 13 novembre 2014.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, entrepreneur, résidant au 5 Villa rue Jean Beck, L - 7308 Heisdorf,

qui a désigné comme secrétaire Barnabé BAUDU, entrepreneur, résidant au 5 Villa rue Jean Beck, L - 7308 Heisdorf.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Sacha MOUTEL, chargé de projets, résidant au 5 Villa rue Jean Beck, L - 7308 Heisdorf.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est le suivant:

1. Modification de la valeur nominale des actions et leur nombre afin que le capital social de la Société soit dorénavant représenté par 50.000 actions de EUR 1 chacune;

2. Transformation de la Société d'une société anonyme de droit luxembourgeois en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, l'objet social et le capital social restant inchangés;

3. Répartition des parts sociales de la Société après la transformation;

4. Prise d'acte et acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire en place à compter de la date de la transformation et décharge pour l'exercice de leur mandat;

5. Nomination de Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL en tant que gérant unique de la Société, à compter de la date de la transformation et pour une durée illimitée;

6. Changement de la dénomination sociale de la Société de «FARFADET S. A.» en «FARFADET S. à r.l.»;

7. Transfert du siège social de la Société;

8. Modification et refonte complète des statuts de la Société;



9. Augmentation de capital social de la Société d'un montant de EUR 16.393.438 afin de porter son montant actuel de EUR 50.000 à EUR 16.443.438 par création et émission de 16.393.438 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes;

10. Souscription des nouvelles parts sociales par l'associé unique actuel de la Société et par deux nouveaux entrants comme suit:

a. 16.221.744 nouvelles parts sociales par Monsieur François-Xavier Moutel et libération de celles-ci, par un apport en nature consistant en la pleine propriété de 17.843.918 parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois GROUP ABALONE LUX, (anciennement sous forme de société anonyme sous la dénomination de F.S.B PARTICIPATIONS), apport évalué à EUR 17.843.918, le solde étant affecté comme soulte.

b. 88.641 nouvelles parts sociales par Monsieur Sacha Moutel et libération de celles-ci, par un apport en nature consistant en la pleine propriété de 97.505 parts sociales de la société à responsabilité limitée (de droit luxembourgeois GROUP ABALONE LUX, anciennement sous forme de société anonyme sous la dénomination de F.S.B PARTICIPATIONS) apport évalué à EUR 97.505, le solde étant affecté comme soulte.

c. 83.052 nouvelles parts sociales par Monsieur Barnabé Baudu et libération de celles-ci, par un apport en nature consistant en la pleine propriété de 91.357 parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois GROUP ABALONE LUX, (anciennement sous forme de société anonyme sous la dénomination de F.S.B PARTICIPATIONS), apport évalué à EUR 91.357, le solde étant affecté comme soulte.

11. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

12. Divers.

II. Les actionnaires de la Société, présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires présents, le bureau de l'assemblée a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Les éventuelles procurations, paraphées ne varietur par les comparants et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale de la Société décide de modifier la valeur nominale des actions et leur nombre afin que le capital social de la Société soit dorénavant représenté par 50.000 actions de EUR 1 chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale de la Société décide de transformer la Société de sa forme originale de société anonyme de droit luxembourgeois en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, conformément aux dispositions de l'article 3 paragraphe 5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à compter de la date de la présente.

L'assemblée décide que l'objet social et le montant du capital social restent inchangés.

L'assemblée générale décide ensuite que la transformation sera effective d'un point de vue comptable et fiscal à la date du présent acte.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir les 50.000 actions de la Société d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, entièrement libérées, et représentant le capital social de cinquante mille Euro (EUR 50.000), en 50.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, et représentant le capital social de cinquante mille Euro (EUR 50.000).

Les 50.000 parts sociales sont détenues par Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, entrepreneur, né le 22 novembre 1956 à Laval, résidant au 5 Villa rue Jean Beck, L - 7308 Heisdorf.

La valeur de l'actif net positif de EUR 38.535,25 de la Société a été confirmée au notaire au moyen du bilan intermédiaire de la Société en date du 30 juin 2015.

Ce bilan intermédiaire restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission des administrateurs et commissaire en place, à compter de la date de la présente.

L'assemblée générale décide en outre de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante comme gérant unique de la Société, à compter de la date des présentes et pour une durée illimitée:

Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, précité, entrepreneur, né le 22 novembre 1956 à Laval, résidant au 5 Villa rue Jean Beck, L - 7308 Heisdorf.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale de la Société décide de changer la dénomination sociale de la Société de «FARFADET S. A.» en «FARFADET S. à r.l.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société au 5 rue Jean Beck, L - 7308 Heisdorf.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de la modification et de la refonte complète des statuts de la Société pour les adapter aux dispositions de la section XII de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés à responsabilité limitée et des résolutions qui précèdent, l'objet social et le capital social restant inchangés, pour qu'ils aient désormais la teneur suivante:

### **«A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous le forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination FARFADET S. à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation (i) d'instruments financiers tels que définis par la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société ne pourra pas détenir des droits de propriété intellectuelle.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation



complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Euro (EUR 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur comptable.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social et que le ou les cessionnaires soient des investisseurs éligibles au sens de la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial telle que modifiée.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale.

**Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**D. Gérance****Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société est gérée un ou plusieurs gérants. Dans l'hypothèse où la Société est gérée par plusieurs gérants, ces gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens

équivalent à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances soit (i) par la seule signature du gérant unique, soit (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou le gérant unique, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social,

augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

### G. Liquidation

#### Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi et du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial telle que modifiée.»

#### *Neuvième et dixième résolutions*

La Société ayant adopté la forme d'une société à responsabilité limitée, l'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 16.393.438 (seize millions trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent trente-huit Euro) pour porter son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille Euro) à EUR 16.443.438 (seize millions quatre cent quarante-trois mille quatre cent trente-huit Euro) par l'émission de 16.393.438 (seize millions trois cent quatre-vingt-treize mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et libération*

Les 16.393.438 nouvelles parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement comme suit par

- Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, précité, ici présent, déclare souscrire 16.221.744 parts sociales ainsi créées et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en 17.843.918 parts sociales en pleine propriété de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois GROUP ABALONE LUX (anciennement sous forme de société anonyme sous la dénomination de F.S.B PARTICIPATIONS), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193569 et dont le siège social est situé au 5 rue Jean Beck, L -7308 Heisdorf et un capital s'élevant à EUR 18.032.781, ci-après GROUP ABALONE LUX,

et évaluer ledit apport à EUR 17.843.918, la différence, c'est-à-dire EUR 1.622.174, ayant la nature juridique d'une soulte limitée à 10 % de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société, comptabilisé en comptes courants d'associés de la Société au nom de Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, précité.

- Monsieur Sacha MOUTEL, précité, ici présent, déclare souscrire 88.641 parts sociales ainsi créées et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en 97.505 parts sociales en pleine propriété de la société à responsabilité limitée GROUP ABALONE LUX,

et évaluer ledit apport à EUR 97.505, la différence, c'est-à-dire EUR 8.864, ayant la nature juridique d'une soulte limitée à 10 % de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société, comptabilisé en comptes courants d'associés de la Société au nom de Monsieur Sacha MOUTEL, précité.

- Monsieur Barnabé BAUDU, ici présent, déclare souscrire 83.052 parts sociales ainsi créées et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en 91.357 parts sociales en pleine propriété de la société à responsabilité limitée GROUP ABALONE LUX,

et évaluer ledit apport à EUR 91.357, la différence, c'est-à-dire EUR 8.305, ayant la nature juridique d'une soulte limitée à 10 % de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société, comptabilisé en comptes courants d'associés de la Société au nom de Monsieur Barnabé BAUDU, précité.

#### *Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de la propriété et de la valeur desdits apports a été donnée au notaire instrumentant par la copie conforme de l'acte de transformation de la forme de F.S.B PARTICIPATIONS en société à responsabilité limitée et de sa dénomination en GROUP ABALONE LUX, et un certificat émis par le conseil de gérance de ladite société à responsabilité limitée.

#### *Réalisation effective de l'apport:*

Messieurs François-Xavier MOUTEL, Barnabé BAUDU, et Sacha MOUTEL, tous trois ici présents, déclarent chacun pour ce qui le concerne que:

- il est le seul plein propriétaire desdites parts qu'il apporte à la Société et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de l'acquérir intégralement ou en partie;

- il décharge le notaire de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature (réalisé alors que la société a adopté la forme d'une société à responsabilité limitée), dont il déclare bien connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport;

- qu'il accomplira toutes autres formalités au Grand-Duché de Luxembourg, aux fins d'effectuer l'apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Intervention du gérant unique*

Les apports ont fait l'objet de résolutions du gérant unique de la Société portant notamment sur l'évaluation desdits apports, et le gérant unique a émis un rapport dont la conclusion est la suivante:

«Le gérant unique de FARFADET S. à r.l. reconnaît être conscient de l'étendue de sa responsabilité encourue dans le cadre des apports en nature à la Société de 18.032.781 parts sociales de GROUP ABALONE LUX, SARL (anciennement FARFADET SA) et confirme leur évaluation globale à la somme de EUR 18.032.781 dont EUR 16.393.438 est affecté au capital et le solde comme soulté.

Il déclare en outre qu'à sa connaissance il n'existe aucune restriction légale ou conventionnelle au libre transfert des apports à la Société et que les formalités nécessaires au transfert valable de l'Apport à la Société seront effectuées dès la signature de l'acte notarié.»

Ce certificat, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire, restera ci-annexé.

#### *Intervention des associés de Group Abalone Lux, S. à r.l.*

Messieurs François-Xavier MOUTEL, Barnabé BAUDU, et Sacha MOUTEL, tous trois ici présents, agissant en qualité d'associés de GROUP ABALONE LUX, S. à r.l. précitée et représentant l'intégralité de son capital, déclarent se constituer en assemblée générale et décident, pour autant que de besoin, d'agréer FARFADET S.à r.l. comme nouvel associé unique de GROUP ABALONE LUX, S. à r.l.

#### *Onzième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisés, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 16.443.438 (seize millions quatre cent quarante-trois mille quatre cent trente-huit Euro) représenté par 16.443.438 (seize millions quatre cent quarante-trois mille quatre cent trente-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ six mille deux cents (EUR 6.200).

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, Barnabé BAUDU, Sacha MOUTEL, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 22 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 23122. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé):* Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130542/404.

(150141385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

**Fyno Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 11, op de Maessen.

R.C.S. Luxembourg B 198.901.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Romain BLASIUS, Docteur en Chimie, né le 7 avril 1976 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 11, op de Maessen,

ici représenté aux fins des présentes par Madame Delphine LEGRAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le comparant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme pré-indiqué, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société adopte la dénomination de «Fyno Invest S.à r.l.».

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société peut dans le cadre de la gestion et mise en valeur de son propre patrimoine immobilier, effectuer à titre accessoire des opérations d'acquisition et de vente d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Weiler-la-Tour. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par simple décision des associés ou sur décision de l'associé unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 87'600.- (quatre-vingt-sept mille six cents euros) représenté par 876 (huit cent soixante-seize) parts sociales de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.



Les cessions de parts à cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant à la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société, représentée par lui, sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés ou à l'associé unique.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés ou de l'associé unique.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés ou l'associé unique.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent ou à l'associé unique.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés ou l'associé unique s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant dûment représenté, déclare souscrire à l'entière du capital de la Société, c'est-à-dire à 876 (huit cent soixante-seize) parts sociales de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 87'600.- (quatre-vingt-sept mille six-cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.250,- EUR.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, dûment représenté, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Monsieur Romain BLASIUS, Docteur en Chimie, né le 7 avril 1976 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 11 op de Maessen, est nommé pour une durée indéterminée, gérant avec le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

#### *Deuxième résolution*

L'adresse du siège social de la Société est établie à L-5772 Weiler-la-Tour, 11, op de Maessen.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Delphine LEGRAS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 juillet 2015. Relation GAC/2015/6224. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015130539/147.

(150140983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

---

#### **Palenque Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 87.105.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015129781/14.

(150139705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

---



**Occidental Royal Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 145.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OCCIDENTAL ROYAL HOLDING*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015129741/12.

(150139284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

**LSI - Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 185.341.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 29 juillet 2015 a renouvelé le mandat du gérant.

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

*Pour LSI - Luxembourg S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015130802/15.

(150140293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

**Summers Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 188.142.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as "PECPI III");

2. Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P. a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as "PECPI A");

3. Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P. a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as "PECPI B");

4. Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as "PECPI C");

5. Platinum Limerick Principals International (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as "PLPI");

Each of them duly represented by Mr. Luis MARQUES GUILHERME, lawyer, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said powers of attorney, having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed to be filed conjoined with the Luxembourg Trade and Companies' Register.

The appearing parties, represented as here above stated, have requested the undersigned notary to state that they are all of the unit holders (the “Unit Holders”) of the company “Summers Holding S.à r.l.”, having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 188142 (the “Company”), incorporated by a deed of the undersigned notary on June 16, 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 27, 2014, which articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on September 18, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 13, 2014 number 3379 page 162191.

Thus, the Unit Holders of the Company, represented as hereabove stated, requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The Unit Holders unanimously resolve to decrease the par value of all of the corporate units issued by the Company so as to bring it from one United States Dollar (USD 1) each to one cent of United States Dollar (USD 0.01) each with immediate effect.

As a result of such decrease of the par value of each corporate unit, the corporate capital of the Company is split among the Unit Holders as follows:

- i. PECPI III holds 1,227,500 corporate units;
- ii. PECPI A holds 92,500 corporate units;
- iii. PECPI B holds 127,400 corporate units;
- iv. PECPI C holds 129,600 corporate units;
- v. PLPI holds 83,000 corporate units.

*Second resolution*

The Unit Holders hereby resolve to create ten (10) classes of corporate units in addition to the existing ordinary corporate units so that the Company's corporate capital shall henceforth be divided as follows: (i) Ordinary corporate units, (ii) Class A1 corporate units, (iii) Class A2 corporate units, (iv) Class A3 corporate units, (v) Class A4 corporate units, (vi) Class A5 corporate units, (vii) Class A6 corporate units, (viii) Class A7 corporate units, (ix) Class A8 corporate units, (x) Class A9 corporate units, (xi) Class A10 corporate units.

*Third resolution*

The Unit Holders unanimously resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000), so as to bring it from its present amount of sixteen thousand six hundred United States Dollars (USD 16,600) represented by one million six hundred sixty thousand (1,660,000) corporate units with a par value of one cent of United States Dollar (USD 0.01) each, to the amount of one million sixteen thousand six hundred United States Dollars (USD 1,016,600) represented by (i) one million six hundred sixty thousand (1,660,000) ordinary corporate units, (ii) ten million (10,000,000) class A1 corporate units, (iii) ten million (10,000,000) class A2 corporate units, (iv) ten million (10,000,000) class A3 corporate units, (v) ten million (10,000,000) class A4 corporate units (vi) ten million (10,000,000) class A5 corporate units, (vii) ten million (10,000,000) class A6 corporate units, (viii) ten million (10,000,000) class A7 corporate units, (ix) ten million (10,000,000) class A8 corporate units, (x) ten million (10,000,000) class A9 corporate units, (xi) ten million (10,000,000) class A10 corporate units, having a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each.

*Fourth resolution*

The Unit Holders resolve to issue (i) ten million (10,000,000) class A1 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (ii) ten million (10,000,000) class A2 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (iii) ten million (10,000,000) class A3 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (iv) ten million (10,000,000) class A4 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (v) ten million (10,000,000) class A5 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (vi) ten million (10,000,000) class A6 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (vii) ten million (10,000,000) class A7 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (viii) ten million (10,000,000) class A8 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (ix) ten million (10,000,000) class A9 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (x) ten million (10,000,000) class A10 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each. The rights and obligations of the new corporate units will be defined here below.

*Subscription and payment*

1. Then appears Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., above identified, acting by virtue of a power of attorney giving on June 26, 2015.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of PECPI III to,

(i) 7,394,469 newly issued class A1 corporate units and 44.953334% of two newly issued jointly held class A1 corporate units,

(ii) 7,394,469 newly issued class A2 corporate units and 44.953334% of two newly issued jointly held class A2 corporate units,

(iii) 7,394,469 newly issued class A3 corporate units and 44.953334% of two newly issued jointly held class A3 corporate units,

(iv) 7,394,469 newly issued class A4 corporate units and 44.953334% of two newly issued jointly held class A4 corporate units,

(v) 7,394,469 newly issued class A5 corporate units and 44.953334% of two newly issued jointly held class A5 corporate units,

(vi) 7,394,469 newly issued class A6 corporate units and 44.953334% of two newly issued jointly held class A6 corporate units,

(vii) 7,394,469 newly issued class A7 corporate units and 44.953334% of two newly issued jointly held class A7 corporate units,

(viii) 7,394,469 newly issued class A8 corporate units and 44.953334% of two newly issued jointly held class A8 corporate units,

(ix) 7,394,469 newly issued class A9 corporate units and 44.953334% of two newly issued jointly held class A9 corporate units,

(x) 7,394,469 newly issued class A10 corporate units and 44.953334% of two newly issued jointly held class A10 corporate units, in the capital of the Company

in consideration for a contribution in kind consisting in a part of a claim, amounting at least to twenty-one million six hundred ninety-eight thousand five hundred sixty-two United States Dollars and fifteen cents (USD 21,698,562.15), PECPI III holds against the Company (the "Contribution 1").

It results from interim accounts of the Company dated June 25, 2015, that PECPI III currently holds a claim against the Company in the aggregate amount of twenty-one million six hundred ninety-eight thousand five hundred sixty-two United States Dollars and fifteen cents (USD 21,698,562.15).

Having acknowledged the above described Contribution 1 the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

2. Then appears Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., above identified, acting by virtue of a power of attorney given on June 26, 2015.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of PECPI A, to

(i) 557,333 newly issued class A1 corporate units and 16.666667% of two newly issued jointly held class A1 corporate units,

(ii) 557,333 newly issued class A2 corporate units and 16.666667% of two newly issued jointly held class A2 corporate units,

(iii) 557,333 newly issued class A3 corporate units and 16.666667% of two newly issued jointly held class A3 corporate units,

(iv) 557,333 newly issued class A4 corporate units and 16.666667% of two newly issued jointly held class A4 corporate units,

(v) 557,333 newly issued class A5 corporate units and 16.666667% of two newly issued jointly held class A5 corporate units,

(vi) 557,333 newly issued class A6 corporate units and 16.666667% of two newly issued jointly held class A6 corporate units,

(vii) 557,333 newly issued class A7 corporate units and 16.666667% of two newly issued jointly held class A7 corporate units,

(viii) 557,333 newly issued class A8 corporate units and 16.666667% of two newly issued jointly held class A8 corporate units,

(ix) 557,333 newly issued class A9 corporate units and 16.666667% of two newly issued jointly held class A9 corporate units,

(x) 557,333 newly issued class A10 corporate units and 16.666667% of two newly issued jointly held class A10 corporate units, in the capital of the Company

in consideration for a contribution in kind consisting in a part of a claim, amounting at least to one million six hundred thirty-five thousand four hundred fifty-seven United States Dollars and eight cents (USD 1,635,457.08), PECPI A holds against the Company (the "Contribution 2").

It results from interim accounts of the Company dated June 25, 2015, that PECPI A currently holds a claim against the Company in the aggregate amount of one million six hundred thirty-five thousand four hundred fifty-seven United States Dollars and eight cents (USD 1,635,457.08).

Having acknowledged the above described Contribution 2 the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

3. Then appears Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P., above identified, acting by virtue of a power of attorney given on June 26, 2015.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of PECPI B, to

- (i) 767,676 newly issued class A1 corporate units and 38.38% of two newly issued jointly held class A1 corporate units,
- (ii) 767,676 newly issued class A2 corporate units and 38.38% of two newly issued jointly held class A2 corporate units,
- (iii) 767,676 newly issued class A3 corporate units and 38.38% of two newly issued jointly held class A3 corporate units,
- (iv) 767,676 newly issued class A4 corporate units and 38.38% of two newly issued jointly held class A4 corporate units,
- (v) 767,676 newly issued class A5 corporate units and 38.38% of two newly issued jointly held class A5 corporate units,
- (vi) 767,676 newly issued class A6 corporate units and 38.38% of two newly issued jointly held class A6 corporate units,
- (vii) 767,676 newly issued class A7 corporate units and 38.38% of two newly issued jointly held class A7 corporate units,
- (viii) 767,676 newly issued class A8 corporate units and 38.38% of two newly issued jointly held class A8 corporate units,
- (ix) 767,676 newly issued class A9 corporate units and 38.38% of two newly issued jointly held class A9 corporate units,
- (xi) 767,676 newly issued class A10 corporate units and 38.38% of two newly issued jointly held class A10 corporate units, in the capital of the Company

in consideration for a contribution in kind consisting in a part of a claim, amounting at least to two million two hundred fifty-two thousand six hundred ninety-three United States Dollars and sixty-five cents (USD 2,252,693.65), PECPI B holds against the Company (the “Contribution 3”).

It results from interim accounts of the Company dated June 25, 2015, that PECPI B currently holds a claim against the Company in the aggregate amount of two million two hundred fifty-two thousand six hundred ninety-three United States Dollars and sixty-five cents (USD 2,252,693.65).

Having acknowledged the above described Contribution 3 the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

4. Then appears Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., above identified, acting by virtue of a power of attorney given on June 26, 2015.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of PECPI C, to

- (i) 780,520 newly issued class A1 corporate units,
- (ii) 780,520 newly issued class A2 corporate units,
- (iii) 780,520 newly issued class A3 corporate units,
- (iv) 780,520 newly issued class A4 corporate units,
- (v) 780,520 newly issued class A5 corporate units,
- (vi) 780,520 newly issued class A6 corporate units,
- (vii) 780,520 newly issued class A7 corporate units,
- (viii) 780,520 newly issued class A8 corporate units,
- (ix) 780,520 newly issued class A9 corporate units,
- (x) 780,520 newly issued class A10 corporate units, in the capital of the Company

in consideration for a contribution in kind consisting in a part of a claim, amounting at least to two million two hundred ninety thousand three hundred eighty-one United States Dollars and thirty-five cents (USD 2,290,381.35), PECPI B holds against the Company (the “Contribution 4”).

It results from interim accounts of the Company dated June 25, 2015, that PECPI B currently holds a claim against the Company in the aggregate amount of two million two hundred ninety thousand three hundred eighty-one United States Dollars and thirty-five cents (USD 2,290,381.35).

Having acknowledged the above described Contribution 4 the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

5. Then appears Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Platinum Limerick Principals International (Cayman), L.P., above identified, acting by virtue of a power of attorney given on June 26, 2015.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of PLPI to

- (i) 500,000 newly issued class A1 corporate units,
- (ii) 500,000 newly issued class A2 corporate units,
- (iii) 500,000 newly issued class A3 corporate units,
- (iv) 500,000 newly issued class A4 corporate units,
- (v) 500,000 newly issued class A5 corporate units,
- (vi) 500,000 newly issued class A6 corporate units,
- (vii) 500,000 newly issued class A7 corporate units,
- (viii) 500,000 newly issued class A8 corporate units,
- (ix) 500,000 newly issued class A9 corporate units,
- (x) 500,000 newly issued class A10 corporate units, in the capital of the Company,

in consideration for a contribution in kind consisting in a part of a claim, amounting at least to one million four hundred sixty-seven thousand two hundred fifteen United States Dollars and seventy-five cents (USD 1,467,215.75), PLPI holds against the Company (the "Contribution 5").

It results from interim accounts of the Company dated June 25, 2015, that PLPI currently holds a claim against the Company in the aggregate amount of one million four hundred sixty-seven thousand two hundred fifteen United States Dollars and seventy-five cents (USD 1,467,215.75).

Having acknowledged the above described Contribution 5 the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

After the present extraordinary general meeting the Unit Holders will take a decision with respect to the voting rights of the jointly held corporate units (indivision).

The Contribution 1, Contribution 2, Contribution 3, Contribution 4 and Contribution 5 are hereafter together referred to as the "Contribution Claims".

It results from the valuation report that the aggregate value of the Contribution Claims amounts to at least twenty-nine million three hundred forty-four thousand three hundred nine United States Dollars and ninety-eight cents (USD 29,344,309.98). A copy of the interim accounts as well as of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

#### *Fourth resolution*

As a result of the issuance, subscription and allotment of the newly issued corporate units to the Unit Holders it was resolved to proceed to a global rewording of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

#### **"Preliminary Title: Definitions**

For the purposes of these Articles, the following definitions shall apply unless otherwise stated:

"A Corporate Units" - means all of the class A1 to class A10 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each representing the corporate capital of the Company and having such rights as defined in the present articles of association.

"Articles" means the present articles of association

"Available Amount" means in relation to the relevant class of A Corporate Units (as defined below) the total amount of net profits of the Company, increased by (i) any freely distributable reserve (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be, the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Corporate Units to be cancelled but reduced by (a) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles, and (c) any dividends to which the holders of Corporate Units are entitled under Article 19 (all dividend rights referred as Ordinary Dividend "OD" and Profit Entitlement "PE," as the case may be and as defined below), each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits of the Company (including carried forward profits);

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Corporate Units to be cancelled, to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;



L = losses (including carried forward losses, if any) expressed as a positive;

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

OD = any annual fixed dividends to which the holder(s) of the Ordinary Corporate Units are entitled pursuant to the Articles;

PE = Profit Entitlement (the annual fixed dividend to which the holder(s) of the A Corporate Units are entitled pursuant to Article 19.

“Available Liquidities” means (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Manager(s) will be paid to the Company in the short term, less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six months, determined on the basis of the Interim Accounts (as defined below) relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period (as defined below) or New Repurchase and Cancellation Period (as defined below), as the case may be, and (iii) any assets such as Corporate Units, stock or securities of other kind held by the Company.

“Cancellation Value Per Corporate Unit” means the cancellation amount per A Corporate Unit within the relevant class to be paid to the Unit Holders.

“Corporate Units” means the Ordinary Corporate Units and A Corporate Units when referred to together.

“Interim Accounts” means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

“Interim Accounts Date” means the date no earlier than thirty (30) days and no later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of A Corporate Units.

“Ordinary Corporate Units” - means the ordinary corporate units, with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each representing the corporate capital of the Company and having such rights as defined in the present Articles.

“Repurchased Class” - means the class of A Corporate Units which is repurchased and cancelled within its Repurchase and Cancellation Period.

“Total Cancellation Amount” means an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period (or New Repurchase and Cancellation Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period (or New Repurchase and Cancellation Period).

“Unit Holder(s)” means the holders at the relevant time of the Corporate Units, and “Unit Holder” shall be construed accordingly.

### **Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "Summers Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended and by the present Articles.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its unit holders and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## **Title II. Capital - Units**

### **Art. 5.**

1. The Company's corporate capital is set at one million sixteen thousand six hundred United States Dollars (USD 1,016,600) represented by (i) one million six hundred sixty thousand (1,660,000) ordinary corporate units, (ii) ten million (10,000,000) class A1 corporate units, (iii) ten million (10,000,000) class A2 corporate units, (iv) ten million (10,000,000) class A3 corporate units, (v) ten million (10,000,000) class A4 corporate units (vi) ten million (10,000,000) class A5 corporate units, (vii) ten million (10,000,000) class A6 corporate units, (viii) ten million (10,000,000) class A7 corporate units, (ix) ten million (10,000,000) class A8 corporate units, (x) ten million (10,000,000) class A9 corporate units, (xi) ten million (10,000,000) class A10 corporate units, all having a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each.

2. The Company may repurchase, redeem and/or cancel the A Corporate Units subject to and as provided in Luxembourg law and the provisions of this article.

3. The corporate capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Corporate Units through the repurchase and cancellation of all the A Corporate Units in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Corporate Units such cancellations and repurchases shall be made in the numerical order (starting with the class A1) and within the following periods (each a "Repurchase and Cancellation Period"):

- the Class A1 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between their date of issuance and 31 December 2015;
  - the Class A2 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2016 and 31 December 2016;
  - the Class A3 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2017 and 31 December 2017;
  - the Class A4 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2018 and 31 December 2018;
  - the Class A5 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2019 and 31 December 2019;
  - the Class A6 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2020 and 31 December 2020;
  - the Class A7 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2021 and 31 December 2021;
  - the Class A8 Corporate Units may only be purchased and cancelled between 1 January 2022 and 31 December 2022;
  - the Class A9 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2023 and 31 December 2023;
- and
- the Class A10 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2024 and 31 December 2024.

In case a class of A Corporate Units is not repurchased and cancelled in its relevant Repurchase and Cancellation Period, the dates of that Repurchase and Cancellation Period for that Class of A Corporate Units shall be extended to a new repurchase and cancellation period starting after the end of the A10 Repurchase and Cancellation Period for a one-year period (the "New Repurchase and Cancellation Period") (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Repurchase and Cancellation Period of another class) and ending no later than one year after the start date of such New Repurchase and Cancellation Period. The A Corporate Units not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from Class A1 to Class A10 (to the extent not previously repurchased and cancelled).

4. In the event that a Class of A Corporate Units is repurchased and cancelled within its Repurchase and Cancellation Period (a "Repurchased Class"), the starting date of the Repurchase and Cancellation Period of the next Class of A Corporate Units to be repurchased (the "Next Repurchase and Cancellation Period") shall be brought forward to the first business day after the day when the corporate units in the Repurchased Class are repurchased and cancelled, while the closing date of the Next Repurchase and Cancellation Period remains unchanged so that the Next Repurchase and Cancellation Period is extended (and so that, for example, if the Class A1 Corporate Units are repurchased on 1 September 2015, the Repurchase and Cancellation Period in respect of the Class A2 Corporate Units shall be 2 September 2015 to 31 December 2016).

5. In the event of a reduction of corporate capital through the repurchase and the cancellation of a class of A Corporate Units, such class of A Corporate Units gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however, to the Total Cancellation Amount) and the holders of A Corporate Units of the

repurchased and cancelled class of A Corporate Units shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Corporate Unit for each A Corporate Unit of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value per Corporate Unit shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of A Corporate Units in issue in the class of A Corporate Units to be repurchased and cancelled. The Total Cancellation Amount may be discharged by the Company in cash or in kind or by way of set-off.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Manager(s) on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provision of Article 19 of these Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of A Corporate Units shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of A Corporate Units, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount, provided that this amount is not higher than the amount of Available Liquidities, relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period or New Repurchase and Cancellation Period, as the case may be. Upon the repurchase and cancellation of the Corporate Units of the relevant class of A Corporate Units, the Cancellation Value Per Corporate Unit will become due and payable by the Company.

6. Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Corporate Units shall be allocated to an available premium reserve which shall be at the free disposal of the Company.

7. The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Corporate Units or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Unit Holders subject to the Luxembourg Company Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of unit holders of the Company shall represent the entire body of unit holders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

A meeting of the unit holders is called by means of an eight days prior convening notice by the chairman of the board of managers or by any two managers. The convening notice includes the agenda of the meeting.

If all of the unit holders are present or represented at a meeting of unit holders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of unit holders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole unit holder or by unit holders representing at least three quarters (3/4) of the capital. The unit holders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

Resolutions in writing approved and signed by all unit holders shall have the same effect as resolutions voted at a unit holders' meeting.

Any unit holder may participate in any meeting of the unit holders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the unit holders present at such a meeting.

**Art. 7.** Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any unit holder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of its units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

The general meeting of the Company may accept contributions to the share premium account or other capital contributions without issuance of new units in the Company.

**Art. 8.** If the Company has only one unit holder, this sole unit holder exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole unit holder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole unit holder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.



**Art. 9.** If the Company has at least two unit holders, the corporate units are freely transferable between the unit holders.

The unit transfer inter vivos to non-unit holders is subject to the consent given in a general meeting of unit holders representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a unit holder the unit transfer to non-unit holders is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving unit holders. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the corporate units to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The Unit Holders' decision to redeem its own corporate units shall be taken by an unanimous vote of the Unit Holders representing one hundred per cent (100 %) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed corporate units.

**Art. 10.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole unit holder or of one of the unit holders will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

### **Title III. Administration**

**Art. 12.** The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be unit holders of the company.

The managers are appointed and removed ad nutum by the general meeting of unit holders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its unit holders a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unit holders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the managers present at such a meeting.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of unit holders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with the prior consent of the general meeting of unit holders, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the unit holders of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all

powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 16.** Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of two (2) managers including the signature of one manager having A signatory powers and one having B signatory powers and in case of a sole manager by the single signature of such sole manager. The Company may also be validly bound by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Company.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of each year.

**Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the Unit Holders at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

The general meeting of Unit Holders, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the Unit Holders,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Unit Holders. In the event that the Unit Holders determine to distribute funds, the determination of the amount of such distribution is subject to the following provisions of this article.

The holders of the Ordinary Corporate Units are entitled to an annual fixed dividend in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the Ordinary Corporate Units held by them.

The holders of the A Corporate Units are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of Class A1 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Corporate Units held by them, then,
- the holders of Class A2 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A3 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A4 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A5 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A6 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A7 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A8 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A9 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class A9 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A10 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class A10 Corporate Units held by them

Any balance shall be allocated to the holder(s) of the A Corporate Units in issue pursuant to a decision taken by the general meeting of Unit Holders.

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward

losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg Company Law, as amended from time to time, or these Articles, and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole unit holder or the relevant Unit Holders, as applicable.

#### **Title IV. Winding up - Liquidation**

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Unit Holders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.”

#### *Fifth resolution*

The Unit Holders resolve to authorize any manager of the Company to do everything necessary and incidental to the above resolutions, namely to create and/or amend the register of the Unit Holders referring to those Corporate Units issued and outstanding representing the entire corporate capital of the Company.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven thousand three hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, previously named, the said proxy-holder signed together with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

#### **ONT COMPARU:**

1. Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Cayman et dont le siège est situé dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman (désigné ci-après comme «PECPI III»);

2. Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Cayman et dont le siège est situé dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman (désigné ci-après comme «PECPI A»);

3. Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P. une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Cayman et dont le siège est situé dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman (désigné ci-après comme «PECPI C»);

4. Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Cayman et dont le siège est situé dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman (désigné ci-après comme «PECPI C»);

5. Platinum Limerick Principals International (Cayman), L.P. une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Cayman et dont le siège est situé dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman (désigné ci-après comme «PLPI»);

dûment représentées par Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé, en date du 26 juin 2015.

Les procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées de la manière décrite ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant de noter qu'elles sont les détenteurs de toutes les parts sociales (les «Associés») de la société «Summers Holding S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B188142 (la «Société») constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 août 2014 numéro 2281, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 18

septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 novembre 2015 numéro 3379 page 162191.

Les Associés de la Société, représentés comme décrit ci-dessus ont demandé au notaire instrumentant de noter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident à l'unanimité de réduire la valeur nominale de toutes les parts sociales émises par la Société pour la porter d'un Dollar Américain (USD 1) chacune à un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune avec effet immédiat.

Suite à la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale, le capital de la Société est réparti entre les Associés comme suit:

- i. PECPI III détient 1.227.500 parts sociales;
- ii. PECPI A détient 92.500 parts sociales;
- iii. PECPI B détient 127.400 parts sociales;
- iv. PECPI C détient 129.600 parts sociales;
- v. PLPI détient 83.000 parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de créer dix (10) catégories de parts sociales en plus des parts sociales ordinaires existantes de manière à ce que le capital social soit dorénavant divisé de la manière suivante: (i) des parts sociales ordinaires, (ii) des parts sociales de catégorie A1, (iii) des parts sociales de catégorie A2, (iv) des parts sociales de catégorie A3, (v) des parts sociales de catégorie A4, (vi) des parts sociales de catégorie A5, (vii) des parts sociales de catégorie A6, (viii) des parts sociales de catégorie A7, (ix) des parts sociales de catégorie A8, (x) des parts sociales de catégorie A9, (xi) des parts sociales de catégorie A10.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million de Dollars Américains (USD 1.000.000) pour l'amener de son montant actuel de seize mille six cents Dollars Américains (USD 16.600) représenté par un million six cent soixante mille parts sociales (1.660.000) avec une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune au montant d'un million seize mille six cents Dollars Américains (USD 1.016.600) représenté par (i) un million six cent soixante mille (1.660.000) parts sociales ordinaires, (ii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A1, (iii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A2, (iv) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A3, (v) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A4, (vi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A5, (vii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A6, (viii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A7, (ix) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A8, (x) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A9, (xi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A10, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains(USD 0,01) chacune.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident d'émettre cent millions (100.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

#### *Souscription et paiement*

1. Apparaît maintenant Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par PECPI III, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2015.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de PECPI III à:

- (i) 7.394.469 parts sociales de catégorie A1 et 44,953334% de 2 parts sociales de catégorie A1 détenues en indivision nouvellement émises
- (ii) 7.394.469 parts sociales de catégorie A2 et 44,953334% de 2 parts sociales de catégorie A2 détenues en indivision nouvellement émises,
- (iii) 7.394.469 parts sociales de catégorie A3 et 44,953334% parts sociales de catégorie A3 détenues en indivision nouvellement émises,
- (iv) 7.394.469 parts sociales de catégorie A4 et 44,953334% de 2 parts sociales de catégorie A4 détenues en indivision nouvellement émises,
- (v) 7.394.469 parts sociales de catégorie A5 et 44,953334% de 2 parts sociales de catégorie A5 détenues en indivision nouvellement émises,
- (vi) 7.394.469 parts sociales de catégorie A6 et 44,953334% de 2 parts sociales de catégorie A6 détenues en indivision nouvellement émises,
- (vii) 7.394.469 parts sociales de catégorie A7 et 44,953334% de 2 parts sociales de catégorie A7 détenues en indivision nouvellement émises,

(viii) 7.394.469 parts sociales de catégorie A8 et 44,953334% de 2 parts sociales de catégorie A8 détenues en indivision nouvellement émises,

(ix) 7.394.469 parts sociales de catégorie A9 et 44,953334% de 2 parts sociales de catégorie A9 détenues en indivision nouvellement émises,

(x) 7.394.469 parts sociales de catégorie A10 et 44,953334% de 2 parts sociales de catégorie A10 détenues en indivision nouvellement émises, dans le capital social de la Société,

en contrepartie d'un apport en nature consistant en une partie d'une créance s'élevant au moins à vingt et un millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-deux Dollars Américains et quinze cents (USD 21.698.562,15), détenue par PECPI III à l'encontre de la Société (l'«Apport 1»).

Il résulte des comptes intérimaires de le Société du 25 juin 2015 que PECPI III détient une créance envers la Société d'un montant total de vingt et un millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-deux Dollars Américains et quinze cents (USD 21.698.562,15).

Ayant pris connaissance de l'Apport 1 décrit ci-dessus, les Associés décident à l'unanimité d'accepter et de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

2. Apparaît maintenant Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par PECPI A, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2015.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de PECPI A, à:

(i) 557.333 parts sociales de catégorie A1 et 16.666667% de 2 parts sociales de catégorie A1 détenues en indivision nouvellement émises,

(ii) 557.333 parts sociales de catégorie A2 et 16.666667% de 2 parts sociales de catégorie A2 détenues en indivision nouvellement émises,

(iii) 557.333 parts sociales de catégorie A3 et 16.666667% de 2 parts sociales de catégorie A3 détenues en indivision nouvellement émises,

(iv) 557.333 parts sociales de catégorie A4 et 16.666667% de 2 parts sociales de catégorie A4 détenues en indivision nouvellement émises,

(v) 557.333 parts sociales de catégorie A5 et 16.666667% de 2 parts sociales de catégorie A5 détenues en indivision nouvellement émises,

(vi) 557.333 parts sociales de catégorie A6 et 16.666667% de 2 parts sociales de catégorie A6 détenues en indivision nouvellement émises,

(vii) 557.333 parts sociales de catégorie A7 et 16.666667% de 2 parts sociales de catégorie A7 détenues en indivision nouvellement émises

(viii) 557.333 parts sociales de catégorie A8 et 16.666667% de 2 parts sociales de catégorie A8 détenues en indivision nouvellement émises

(ix) 557.333 parts sociales de catégorie A9 et 16.666667% de 2 parts sociales de catégorie A9 détenues en indivision nouvellement émises,

(x) 557.333 parts sociales de catégorie A10 et 16.666667% de 2 parts sociales de catégorie A10 détenues en indivision nouvellement émises, dans le capital social de la Société,

en contrepartie d'un apport en nature consistant en une partie d'une créance s'élevant au moins à un million six cent trente-cinq mille quatre cent cinquante-sept Dollars Américains et huit cents (USD 1.635.457,08) détenue par PECPI A à l'encontre de la Société (l'«Apport 2»).

Il résulte des comptes intérimaires de la Société en date du 25 juin 2015 que PECPI A détient une créance envers la Société d'un montant total d'un million six cent trente-cinq mille quatre cent cinquante-sept Dollars Américains et huit cents (USD 1.635.457,08).

Ayant pris connaissance de l'Apport 2 décrit ci-dessus, les Associés décident à l'unanimité d'accepter et de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

3. Apparaît maintenant Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par PECPI B, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2015.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de PECPI B, à:

(i) 767.676 parts sociales de catégorie A1 et 38.38% de 2 parts sociales de catégorie A1 détenues en indivision nouvellement émises,

(ii) 767.676 parts sociales de catégorie A2 et 38.38% de 2 parts sociales de catégorie A2 détenues en indivision nouvellement émises,

(iii) 767.676 parts sociales de catégorie A3 et 38.38% de 2 parts sociales de catégorie A3 détenues en indivision nouvellement émises,

(iv) 767.676 parts sociales de catégorie A4 et 38.38% de 2 parts sociales de catégorie A4 détenues en indivision nouvellement émises,



(v) 767.676 parts sociales de catégorie A5 et 38.38% de 2 parts sociales de catégorie A5 détenues en indivision nouvellement émises,

(vi) 767.676 parts sociales de catégorie A6 et 38.38% de 2 parts sociales de catégorie A6 détenues en indivision nouvellement émises,

(vii) 767.676 parts sociales de catégorie A7 et 38.38% de 2 parts sociales de catégorie A7 détenues en indivision nouvellement émises,

(viii) 767.676 parts sociales de catégorie A8 et 38.38% de 2 parts sociales de catégorie A8 détenues en indivision nouvellement émises,

(ix) 767.676 parts sociales de catégorie A9 et 38.38% de 2 parts sociales de catégorie A9 détenues en indivision nouvellement émises,

(i) 767.676 parts sociales de catégorie A10 et 38.38% de 2 parts sociales de catégorie A10 détenues en indivision nouvellement émises, dans le capital social de la Société,

en contrepartie d'un apport en nature consistant en une partie d'une créance s'élevant au moins à deux millions deux cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-treize Dollar Américains et soixante-cinq cents (USD 2.252.693,65), détenues par PECPI B à l'encontre de la Société (l'«Apport 3»).

Il résulte des comptes intérimaires de la Société en date du 25 juin 2015 que PECPI B détient une créance envers la Société d'un montant total de deux millions deux cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-treize Dollar Américains et soixantecinq cents (USD 2.252.693,65).

Ayant pris connaissance de l'Apport 3 décrit ci-dessus, les Associés décident à l'unanimité d'accepter et de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

4. Apparaît maintenant Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par PECPI C, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2015.

Le comparant prénommé déclare souscrire au nom et pour le compte de PECPI C à:

(ii) 780.520 parts sociales de catégorie A1 nouvellement émises

(iii) 780.520 parts sociales de catégorie A2 nouvellement émises,

(iv) 780.520 parts sociales de catégorie A3 nouvellement émises,

(v) 780.520 parts sociales de catégorie A4 nouvellement émises,

(vi) 780.520 parts sociales de catégorie A5 nouvellement émises,

(vii) 780.520 parts sociales de catégorie A6 nouvellement émises,

(viii) 780.520 parts sociales de catégorie A7 nouvellement émises,

(ix) 780.520 parts sociales de catégorie A8 nouvellement émises,

(x) 780.520 parts sociales de catégorie A9 nouvellement émises,

(xi) 780.520 parts sociales de catégorie A10 nouvellement émises, dans le capital social de la Société,

en contrepartie d'un apport en nature consistant en une partie d'une créance s'élevant au moins à deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-un Dollars Américains trente-cinq cents (USD 2.290.381,35) détenues par PECPI C à l'encontre de la Société (l'«Apport 4»).

Il résulte des comptes intérimaires de la Société en date du 25 juin 2015 que PECPI C détient une créance envers la Société d'un montant total de deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-un Dollars Américains trente-cinq cents (USD 2.290.381,35).

Ayant pris connaissance de l'Apport 4 décrit ci-dessus, les Associés décident à l'unanimité d'accepter et de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

5. Apparaît maintenant Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par PLPI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2015.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de PLPI à:

(i) 500.000 parts sociales de catégorie A1 nouvellement émises

(ii) 500.000 parts sociales de catégorie A2 nouvellement émises,

(iii) 500.000 parts sociales de catégorie A3 nouvellement émises,

(iv) 500.000 parts sociales de catégorie A4 nouvellement émises,

(v) 500.000 parts sociales de catégorie A5 nouvellement émises,

(vi) 500.000 parts sociales de catégorie A6 nouvellement émises,

(vii) 500.000 parts sociales de catégorie A7 nouvellement émises,

(viii) 500.000 parts sociales de catégorie A8 nouvellement émises,

(ix) 500.000 parts sociales de catégorie A9 nouvellement émises,

(x) 500.000 parts sociales de catégorie A10 nouvellement émises, dans le capital social de la Société,

en contrepartie d'un apport en nature consistant en une partie d'une créance s'élevant à au moins un million quatre cent soixante-sept mille deux cent quinze Dollars Américains et soixante-quinze cents (USD 1.467.215,75), détenue par PLPI à l'encontre de la Société (l'«Apport 5»).

Il résulte des comptes intermédiaires de la Société en date du 25 juin 2015 que PLPI détient une créance envers la Société d'un montant total d'un million quatre cent soixante-sept mille deux cent quinze Dollars Américains et soixante-quinze cents (USD 1.467.215,75).

Ayant pris connaissance de l'Apport 5 décrit ci-dessus, les Associés décident à l'unanimité d'accepter et de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

Les Associés se réunissent après la présente assemblée générale extraordinaire afin de décider des droits de vote liés aux parts sociales détenues en indivision.

Les Apport 1, Apport 2, Apport 3, Apport 4 et Apports 5 seront ci-après définis ensemble comme les «Apports».

Il résulte du rapport d'évaluation que la juste valeur des Apports s'élève au moins à vingt-neuf millions trois cent quarante-quatre mille trois cent neuf Dollars Américains et quatre-vingt-dix-huit cents (USD 29.344.309,98). Une copie des comptes intermédiaires et du rapport d'évaluation après avoir été signés ne varietur, resteront annexés à ce document pour des raisons d'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

Suite à l'émission de nouvelles parts sociales, à la souscription et libération faites par et aux Associés, ceux-ci ont décidé de procéder à la refonte globale des statuts de la Société qui seront dorénavant lus comme suit:

#### **«Titre préliminaire. Définitions**

Pour les besoins des Statuts, les définitions suivantes doivent s'appliquer à moins qu'il en soit disposé autrement:

«Associés» désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné, et «Associé» sera interprété de la même manière «Comptes Intérimaires» désigne les comptes intermédiaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

«Catégorie Rachetée» désigne une catégorie de Parts Sociales A rachetée et annulée pendant sa Période de Rachat et d'Annulation.

«Comptes Intérimaires» désigne les comptes intermédiaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

«Date Comptable Intérimaire» désigne une date commençant au plus tôt trente (30) jours et pas plus tard que dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales A concernée.

«Liquidités Disponibles» désigne (i) l'ensemble des fonds détenus en banque par la Société (à l'exception de la trésorerie laissée en dépôt à terme dont l'échéance résiduelle est supérieure à six mois), (ii) des instruments du marché monétaire prêts à être négociés, des obligations et billets et de tout type de créance qui, de l'avis des Gérant(s), seront payés à la Société à court terme, soustraction faite de tout endettement ou autres dettes de la Société payables dans un laps de temps de moins de six mois, et déterminé en fonction des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Rachat et d'Annulation en question ou, selon le cas, à la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation, et (iii) tout autre actif tel que des parts sociales, réserves ou titres de toute autre sorte détenus par la Société.

«Montant Disponible» désigne, en relation avec la catégorie de Parts Sociales A concernée, le montant total des bénéfices nets de la Société, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve relative à la prime d'émission) et (ii) selon le cas, du montant de la réduction du capital social et de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales A à annuler, mais diminué de (a) toute perte (comprenant les pertes reportées) exprimée en positif, (b) de toute somme à placer dans la(les) réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, (c) de tout dividende auquel les détenteurs des Parts Sociales ont droit conformément à l'Article 19 (le droit à dividende étant exprimé sous le vocable «OD» et le droit à profit sous le vocable «PE»), chaque fois de la manière dont cela est indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans double comptabilisation) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Etant entendu que:

AA= Montant disponible;

NP= Bénéfices nets de la Société (comprenant les bénéfices reportés à nouveau);

P = Prime d'émission et réserves librement distribuables;

CR = montant de la réduction du capital social et de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales A à annuler, dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles en conformité avec la loi;

L= Pertes (comprenant les pertes reportées à nouveau, le cas échéant) exprimées en positif;

LR= toute somme à placer dans la (les) réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts;

OD= tout dividende annuel auquel les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires ont droit conformément aux Statuts;

PE= droit au résultat (le dividende annuel auquel les détenteurs des Parts Sociales ont droit conformément à l'article 19).

«Montant Total d'Annulation» désigne un montant ne dépassant pas le Montant Disponible relatif à la Période de Rachat et d'Annulation en question (ou selon le cas la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation), à la condition que ce Montant

d'Annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Rachat et d'Annulation (ou à la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation).

«Parts Sociales» désigne les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégorie A mentionnées ci-après ensemble.

«Parts Sociales de Catégorie A» désigne toutes les Parts Sociales de Catégorie A1 à A10, d'une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0,01) chacune, représentant le capital social de la Société et disposant des droits tels que définis aux présents statuts.

«Parts Sociales Ordinaires» désigne les parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0,01) chacune, représentant le capital social de la Société et disposant des droits tels que définis aux présents statuts.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» désigne le montant d'annulation par Part Sociale A à l'intérieur de la catégorie à rembourser aux Associés.

### **Titre I<sup>er</sup>. Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée sous le nom de «Summers Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelle que nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devises, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

### **Titre II. Capital Social**

#### **Art. 5.**

1. Le capital social est fixé à un million seize mille six cents Dollars Américains (USD 1.016.600) représenté par (i) un million six cent soixante mille (1.660.000) parts sociales ordinaires, (ii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A1, (iii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A2, (iv) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A3, (v) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A4, (vi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A5, (vii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A6, (viii) dix millions



(10.000.000) de parts sociales de catégorie A7, (ix) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A8, (x) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A9, (xi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A10, toutes avec une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0,01) chacune.

2. La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler les Parts Sociales de Catégorie A conformément à ce que prévoit la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et les dispositions du présent article.

3. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales de Catégorie A par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie A émises dans cette/ces catégorie(s), conformément aux dispositions du présent article. Dans le cas de plusieurs rachats et d'annulations de plusieurs catégories de Parts Sociales A, ces annulations et rachats se feront selon un ordre numérique (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie A1) et durant les périodes suivantes (chacune étant définie ci-après comme une «Période de Rachat et d'Annulation»):

- les Parts Sociales de Catégorie A1 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre la date de leur émission et le 31 décembre 2015;

- les Parts Sociales de Catégorie A2 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016;

- les Parts Sociales de Catégorie A3 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017;

- les Parts Sociales de Catégorie A4 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018;

- les Parts Sociales de Catégorie A5 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019;

- les Parts Sociales de Catégorie A6 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020;

- les Parts Sociales de Catégorie A7 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021;

- les Parts Sociales de Catégorie A8 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022;

- les Parts Sociales de Catégorie A9 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023;

- les Parts Sociales de Catégorie A10 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales A n'est pas rachetée et annulée dans sa Période de Rachat et d'Annulation respective, les dates de cette Période de Rachat et d'Annulation pour cette catégorie de Parts Sociales A doivent être étendus à une nouvelle période de rachat et d'annulation d'une année commençant après la fin de la Période de Rachat et d'Annulation A10 (la «Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation») (ou selon le cas, la date suivant la fin de la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation immédiatement précédente d'une autre catégorie) et prenant fin au plus tard une année après la date de début de cette Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation. Les parts sociales A non rachetées et non annulées dans leurs périodes respectives doivent être répertoriées de la catégorie A1 à la catégorie A10, (dans la mesure où elles n'auront pas été rachetées et annulées auparavant).

4. Si une catégorie de Parts Sociales de Catégorie A est rachetée et annulée pendant sa Période de Rachat et d'Annulation (une «Catégorie Rachetée»), la date de début de la Période de Rachat et d'Annulation de la prochaine Catégorie de Parts Sociales de Catégorie A à racheter (la «Prochaine Période de Rachat et d'Annulation») devra être avancée au premier jour ouvrable après le jour à partir duquel les Parts Sociales ainsi Rachetées sont rachetées et annulées, tandis que la date de clôture de la Prochaine Période de Rachat et d'Annulation restera inchangée de sorte que la Prochaine Période de Rachat et d'Annulation est étendue (ainsi, par exemple, si la catégorie des Parts Sociales de Catégorie A1 est rachetée au 1<sup>er</sup> septembre 2015, la Période de Rachat et d'Annulation à l'égard des Parts Sociales de Catégorie A2 sera fixée du 2 septembre 2015 au 31 décembre 2016).

5. En cas de réduction du capital social par le biais d'une opération de rachat et d'annulation d'une catégorie de Parts Sociales de Catégorie A, cette catégorie de Parts Sociales de Catégorie A donne droit à ses détenteurs au Montant Disponible (comme précédemment défini) au pro rata de leur détention (ne pouvant toutefois pas dépasser le Montant Total D'Annulation) et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A de la catégorie ainsi rachetée et annulée des Parts Sociales A auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale A de la catégorie concernée détenue par eux ainsi rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales A émises dans la catégorie de Parts Sociales de Catégorie A à racheter et à annuler. Le Montant Total d'Annulation pourra être acquitté par la Société en argent ou en nature or par compensation.

Le Montant Total d'Annulation doit être un montant déterminé par le(s) Gérant(s) sur base des Comptes Intérimaires pertinents conformément aux dispositions de l'Article 19 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation par catégorie de Parts Sociales de Catégorie A donnée sera égal au Montant Disponible de la catégorie en question au moment du rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales donnée, à condition cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible et pourvu que ce dernier montant ne soit pas supérieur au montant des Liquidités Disponibles relatif à la Période de Rachat et d'Annulation respective ou selon le cas, la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation. Au moment du rachat et d'annulation des parts sociales de la catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Tout montant de prime d'émission payé en supplément de la valeur nominale des Parts Sociales sera alloué à un compte de prime de réserve disponible à la libre disposition de la Société.

7. La Société peut, sans restriction aucune, accepter des fonds ou tout autre apport sans émission de Parts Sociales ou autres titres en échange de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'usage donné à l'un de ces comptes seront prises par le(s) Associé(s) conformément à la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et aux présents Statuts. Afin de lever tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas nécessairement allouer tout montant ainsi apporté à la disposition de l'apporteur.

**Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part sociale; si une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts sociales existantes.

Les parts sociales peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts sociales du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

**Art. 8.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 10.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 12.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants incluant la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature A ainsi que la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature B

et en cas de gérant unique par la seule signature de ce gérant unique. La Société peut également être valablement engagée par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

**Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 18.** L'année comptable commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant de cette distribution seront prises par les Associés. Dans le cas où les Associés décideraient de procéder à une distribution de fonds, la détermination du montant de cette distribution est soumise aux dispositions suivantes du présent article.

Les titulaires de Parts Sociales Ordinaires ont droit à un dividende fixe annuel d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.

Les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A ont droit aux dividendes annuels fixes suivants:

Les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A1 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A1 qu'ils détiennent, puis,

Les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A2 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A2 qu'ils détiennent, puis,

Les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A3 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A3 qu'ils détiennent, puis

Les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A4 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A4 qu'ils détiennent, puis,

Les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A5 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de Parts Sociales de Catégorie A5 qu'ils détiennent,

Les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A6 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A6 qu'ils détiennent, puis

Les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A7 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A7 qu'ils détiennent,

Les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A8 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A8 qu'ils détiennent,

Les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A9 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A9 qu'ils détiennent,

Les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A10 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A10 qu'ils détiennent,

Tout solde sera attribué au(x) titulaire(s) des Parts Sociales de Catégorie A en question conformément à une décision prise par l'assemblée générale des Associés.

Si les dividendes mentionnés ci-dessus ne sont pas déclarés ou versés pendant une ou plusieurs années particulières, les droits aux dividendes fixes continuent de courir.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes à l'Associé Unique ou aux Associés, le cas échéant, avant la fin de l'exercice fiscal, sur la base d'un relevé de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes destinées à être allouées à une réserve à établir conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou aux présents statuts, et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspondrait pas à des bénéfices réellement acquis pourra être récupérée auprès de l'Associé Unique ou des Associés concernés, le cas échéant.

#### Titre IV. Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

##### *Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé d'autoriser tout gérant de la Société à effectuer toutes les actions nécessaires ou souhaitables en relation avec les résolutions ci-dessus, notamment de créer et/ou de modifier le registre des Associés en rapport avec les parts sociales émises et existantes représentant l'intégralité du capital social de la Société.

##### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept mille trois cents euros.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 juillet 2015. 2LAC/2015/15424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132318/1110.

(150142131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

#### **Fondation Maison de la Porte Ouverte, Fondation.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 2, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg G 29.

##### *Comptes annuels 2014*

##### *Bilan au 31.12.2014*

ACTIF	2014	2013
2 Immobilisations . . . . .	4 770 882,11	4 704 177,44
21 Immobilisations incorporelles . . . . .	7 239,44	10 147,71
22 Immobilisation corporelles . . . . .	4 763 642,67	4 694 029,73
221 Terrains et Constructions . . . . .	4 469 724,72	3 232 212,04
222 Installations techniques et machines . . . . .	84 266,55	38 809,08
223 Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant . . . . .	134 482,36	88 503,53
224 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours . . . . .	75 169,04	1 334 505,08
TOTAL . . . . .	4 770 882,11	4 704 177,44
40 Créances résultant de ventes et prestations de services . . . . .	0,00	140,00
41 Créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'entité a un lien de participation . . . . .	50 000,00	50 000,00
42 Autres créances . . . . .	360 434,19	270 180,51
421 Autres créances dont la durée résiduelle est < ou = 1 an . . . . .	360 434,19	270 180,51
422 Autres créances dont la durée résiduelle est > 1 an . . . . .	0,00	0,00
48 Comptes de régularisation . . . . .	5 747,00	3 433,00
481 Charges à reporter . . . . .	5 747,00	3 433,00
TOTAL . . . . .	416 181,19	323 753,51
5 Comptes financiers . . . . .	3 779 266,44	2 847 278,53

51	Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et en caisse . . .	3 779 266,44	2 847 278,53
513	Banques . . . . .	3 037 583,02	1 869 042,09
514	Compte chèque postal . . . . .	716 788,82	958 351,25
516	Caisse . . . . .	25 053,80	19 395,00
517	Virements internes . . . . .	-159,20	490,19
	TOTAL . . . . .	<u>3 779 266,44</u>	<u>2 847 278,53</u>
	TOTAL DE L'ACTIF . . . . .	8 966 329,74	7 875 209,48
	PASSIF	2014	2013
1	Comptes de capitaux, de provisions et de dettes financières . . . . .	7 890 516,64	7 223 823,03
10	Capital ou dotation des succursales et comptes de l'exploitant . . . . .	3 607 248,02	3 607 248,02
13	Réserves . . . . .	802 428,93	543 955,16
133	Réserves conventionnelles . . . . .	692 133,92	441 102,00
137	Fonds dédiés . . . . .	23 443,18	9 974,00
138	Autres réserves . . . . .	86 851,83	92 879,16
14	Résultats . . . . .	614 890,73	409 360,54
141	Résultats reportés . . . . .	158 328,62	
142	Résultat de l'exercice . . . . .	456 562,11	409 360,54
16	Subventions d'investissement en capital . . . . .	2 835 948,96	2 579 259,31
161	Terrains et Constructions . . . . .	2 667 164,19	2 507 978,26
162	Installations techniques et machines . . . . .	68 942,30	30 650,19
163	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant . . . . .	99 842,47	40 630,86
18	Provisions . . . . .	30 000,00	84 000,00
188	Autres provisions . . . . .	30 000,00	84 000,00
	TOTAL . . . . .	<u>7 890 516,64</u>	<u>7 223 823,03</u>
44	Dettes sur achats et prestations de services . . . . .	45 012,91	76 795,53
46	Dettes fiscales et dettes envers la sécurité sociale . . . . .	216 719,99	356 410,53
461	Dettes fiscales . . . . .	7 264,32	151 803,11
462	Dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .	209 455,67	204 607,42
47	Autres dettes . . . . .	814 080,20	211 180,39
471	Autres dettes dont la durée résiduelle est < ou = 1 an . . . . .	812 980,20	208 449,35
472	Autres dettes dont la durée résiduelle est > 1 an . . . . .	1 100,00	2 731,04
48	Comptes de régularisation . . . . .	0,00	7 000,00
482	Produits à reporter . . . . .	0,00	7 000,00
	TOTAL . . . . .	<u>1 075 813,10</u>	<u>651 386,45</u>
	TOTAL DU PASSIF . . . . .	8 966 329,74	7 875 209,48

*Compte de profits et pertes pour l'exercice 2014*

		2014	2013
	CHARGES		
60	Consommation de marchandises et de matières premières et consommables . . . . .	443 465,46	446 201,84
601	Matières premières . . . . .	112 540,78	116 143,86
	dont Produits alimentaires et boissons . . . . .	112 540,78	116 143,86
602	Matières consommables . . . . .	35 999,84	34 437,52
603	Fournitures consommables . . . . .	50 470,90	57 765,20
606	Achats de biens destinés à la revente ou à la redistribution . . . . .	22 073,75	23 733,45
608	Achats non stockés et achats incorp. aux ouvrages et produits . . . . .	222 380,19	214 121,81
	dont Électricité . . . . .	53 494,84	56 373,87
	dont Gaz de canalisation . . . . .	44 349,54	48 458,46
	dont Fournitures d'entretien et de petit équipement . . . . .	115 222,29	97 167,75
61	Autres charges externes . . . . .	359 930,49	376 011,47
611	Loyers et charges locatives . . . . .	46 718,31	42 290,95
612	Sous-traitance, entretien et réparations . . . . .	66 420,18	81 274,76
	dont Sous-traitance générale . . . . .	21 378,12	26 606,71
	dont Entretien et réparations . . . . .	20 676,71	35 479,88
613	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires . . . . .	118 306,99	119 515,84
614	Primes d'assurance . . . . .	37 317,89	39 068,13



615	Frais de marketing et de communication	70 062,71	73 784,80
616	Transports de biens et transports collect. du pers. et des usagers	2 909,10	2 833,33
618	Charges externes diverses	18 195,31	17 243,66
62	Frais de personnel	5 998 575,28	5 610 043,94
621	Rémunérations	5 270 897,77	4 886 615,39
623	Charges sociales (part patronale)	727 677,51	723 428,55
63	Dotations aux corrections de valeur	173 089,73	154 214,35
632	Dotations aux correct. de valeur sur immob. incorporelles	3 199,22	3 231,58
633	Dotations aux correct. de valeur sur immob. corporelles	169 890,51	149 127,77
635	Dotations aux correct. de valeur sur créances de l'actif circulant	-	1 855,00
64	Autres charges d'exploitation	342 494,80	321 752,47
641	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	4 629,23	4 183,35
642	Indemnités	-	-
646	Impôts, taxes et versements assimilés	16 209,54	16 887,59
648	Autres charges d'exploitation diverses	291 656,03	216 681,53
	dont Participations aux frais d'exploitation	30 727,31	
	dont Aides	259 963,56	215 184,90
649	Dotations aux provisions d'exploitation	30 000,00	84 000,00
65	Charges financières	249,60	
658	Autres charges financières	249,60	
66	Charges exceptionnelles	12 020,65	5 279,63
668	Autres charges exceptionnelles	12 020,65	5 279,63
	RESULTAT DE L'EXERCICE	456 562,11	409 360,54
	TOTAL des CHARGES	7 786 388,12	7 322 864,24
	PRODUITS	2014	2013
70	Montant net du chiffre d'affaires	630 628,08	532 274,05
706	Prestations de services	299 478,26	212 489,26
708	Autres éléments du chiffre d'affaires	331 149,82	319 784,79
	dont Indemnités d'occupation FSM	210 114,00	201 149,00
	dont Cotisations, dons et collectes	111 808,42	108 301,72
73	Reprises de corrections de valeur des éléments d'actif non financiers	1 855,00	-
74	Autres produits d'exploitation	7 133 091,82	6 766 414,08
742	Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	12 432,07	19 161,70
744	Subventions d'exploitation et transferts courants des Administrations publiques	6 853 413,80	6 600 164,63
	dont Subventions d'exploitation MENJE	3 167 944,33	3 046 339,71
	dont Subventions d'exploitation MEGA	3 530 195,28	3 399 044,73
746	Indemnités d'assurance touchées	2 677,65	2 857,12
747	Reprises de plus-values immunisées et de subventions d'investissement en capital	84 474,68	52 661,10
748	Autres produits d'exploitation divers	96 093,62	91 569,53
	dont Remboursements	93 299,13	85 622,10
749	Reprises sur provisions d'exploitation	84 000,00	
75	Produits financiers	14 911,18	14 890,13
755	Autres intérêts et escomptes	14 495,17	14 140,13
758	Autres produits financiers	416,01	750,00
76	Produits exceptionnels	5 902,04	9 285,98
763	Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	2 100,00
768	Autres produits exceptionnels	5 902,04	7 185,98
	TOTAL des PRODUITS	7 786 388,12	7 322 864,24

*Budget 2015*

		Budget 2015	Réalisé 2014
60	CHARGES		
60	Consommation de marchandises et matières premières	460 000,00	443 465,46

61	Autres charges externes . . . . .	380 000,00	359 930,49
62	Frais de personnel . . . . .	6 100 000,00	5 998 575,28
63	Dotations aux corrections de valeur . . . . .	200 000,00	173 089,73
64	Autres charges d'exploitation . . . . .	400 000,00	342 494,80
65	Charges financières . . . . .		249,60
66	Charges exceptionnelles . . . . .		12 020,65
	Résultat de l'exercice . . . . .	125 000,00	456 562,11
	TOTAL DES CHARGES . . . . .	7 665 000,00	7 786 388,12
	PRODUITS		
70	Montant net du chiffre d'affaires . . . . .	650 000,00	630 628,08
73	Reprises corrections de valeurs sur actifs non financiers . . . . .		1 855,00
74	Autres produits d'exploitation . . . . .	7 000 000,00	7 133 091,82
75	Produits financiers . . . . .	15 000,00	14 911,18
76	Produits exceptionnels . . . . .		5 902,04
	TOTAL DES PRODUITS . . . . .	7 665 000,00	7 786 388,12

Référence de publication: 2015130535/151.

(150140357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

**Patron Capital Schweiz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.252.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079812/10.

(150091282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**Restaulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079842/10.

(150091225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**Hyzop Sarl, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 175.228.

**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

*Procès-verbal pour la fermeture d'une succursale*

Je, soussigné, Irfan AHMAD, Directeur de la société HYZOP LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 8404349) souhaite radier la succursale HYZOP SARL au Duarrefstrooss 49 L-9964 Huldange immatriculée sous le numero B175228.

Cette succursale arrêtera son activité le 28/07/2015.

Irfan AHMAD

*Directeur*

Référence de publication: 2015129402/15.

(150140171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.